

# 1 cotisation syndicale = 1 remboursement fiscal

**Quand vous payez une cotisation syndicale,  
les impôts vous en remboursent 66 %**

Depuis décembre 2012, **la cotisation syndicale est déductible pour TOUS les contribuables, qu'ils soient imposables ou non !** En effet, la loi de finances rectificative de 2012 a instauré un crédit d'impôt, en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations syndicales.

**Pour une cotisation mensuelle  
de 10 euros, l'adhérent recevra  
6,60 € des impôts.**



## **Alors allez-y, lancez-vous ! Syndiquez-vous !**

**Se syndiquer, c'est d'abord concrétiser sa solidarité avec les collègues.**

Ce n'est pas un enrôlement : c'est un geste en faveur de la collectivité de travail, un encouragement avec ceux qui militent pour le bien commun.

**Se syndiquer, ce n'est pas se démarquer de ses collègues.**

Au contraire, c'est mieux s'insérer dans la vie des équipes, des entités, notamment par l'accès privilégié à des informations que ne donne pas (ou ne possède pas) la hiérarchie.

**Se syndiquer, ce n'est pas entrer dans une spirale militante qui obligerait à s'investir, à consacrer du temps professionnel ou personnel « pour la bonne cause ».**

Chacun prend la place qu'il souhaite. Un adhérent est informé, consulté et quand nécessaire défendu. S'il souhaite s'investir plus, il pourra devenir élu du personnel ou prendre des responsabilités dans le syndicat ; tout cela reste au libre choix et au libre arbitre de l'adhérent.

**Se syndiquer, ce n'est pas jouer les martyrs et se mettre en danger devant la hiérarchie.** Se syndiquer peut rester totalement discret. Rien n'oblige un adhérent à se mettre en avant. A noter que la discrimination syndicale est sévèrement sanctionnée par la loi si elle est avérée.

**Mais, surtout, se syndiquer, c'est la certitude d'avoir l'aide de son syndicat,** y compris juridique, et un soutien de qualité dans tous les moments délicats de la vie professionnelle.



**Se syndiquer, c'est avoir des convictions, des valeurs,  
et se mettre en accord avec celles-ci et avec soi-même.  
Se syndiquer est un geste essentiel, réfléchissez-y.**



# ADHÉRENZ À LA CGT-HPE

## Bulletin d'adhésion et/ou de contact avec La CGT HPE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse Rue : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Num de téléphone : ... / ... / ... / ... / ...

E-mail : .....

Lieu de travail : .....

📌 Bulletin à remettre à un délégué CGT de l'hôtel ou à envoyer à :  
**Syndicat CGT-HPE,**  
**78 rue Henri Barbusse**  
**92110 CLICHY**  
**Tel : 01 41 40 65 19**  
**www.cgt-hpe.fr**